

PAR COURRIEL

Québec, le 7 juin 2017

Madame Marie-Claude Arguin
Ville Lac-Mégantic
5527, rue Frontenac, bureau 200
Lac-Mégantic (Québec) G6B 1H6

Objet : Options de réaménagement de la voie ferrée traversant le centre-ville de Lac-Mégantic

Madame,

En référence au dossier mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet la demande suivante :

À la page 94 du document DA2 vous présentez les résultats de l'analyse avantages-coûts pour les trois options de voie de contournement mais vous ne présentez pas de résultats pour l'option 2, le statu quo amélioré. Considérant que le choix de l'option 2 entraînerait des coûts supplémentaires et comporte vraisemblablement des avantages comparativement au maintien du statu quo, veuillez déposer à la commission les résultats de l'analyse avantages/coûts pour cette option.

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 9 juin prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions ou demandes vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Lynda Carrier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission